

## La *Tolérance des religions* de Henri Basnage de Beauval (1684)

The *Tolérance des religions* by Henri Basnage de Beauval (1684)

Sara Graveleau

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/3770>

DOI : 10.4000/abpo.3770

ISBN : 978-2-7535-7536-3

ISSN : 2108-6443

### Éditeur

Presses universitaires de Rennes

### Édition imprimée

Date de publication : 30 mars 2018

Pagination : 45-57

ISBN : 978-2-7535-7491-5

ISSN : 0399-0826

### Référence électronique

Sara Graveleau, « La *Tolérance des religions* de Henri Basnage de Beauval (1684) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 125-1 | 2018, mis en ligne le 30 mars 2020, consulté le 06 janvier 2021.

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/3770> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/abpo.3770>

---

© Presses universitaires de Rennes

# La Tolérance des religions de Henri Basnage de Beauval (1684)

Sara GRAVELEAU

Doctorante en histoire moderne, université d'Angers, TEMOS FRE 2015

« *On voit les Ecclesiastiques turbulens & impetueux faire paroistre des livres pour persuader au Roy qu'un edit solennel qui devoit estre comme une Barriere inbranlable entre les deux Religions, & que le temps avoit pour ainsi dire consacré, peut estre aboli sans injustice [...]*<sup>1</sup>. » Cette phrase, écrite par Henri Basnage de Beauval en 1684 dans sa *Tolérance des religions*, sonne comme une prémonition : et si Louis XIV, dans sa dynamique antiprotestante toujours plus exacerbée, allait jusqu'à révoquer l'irrévocable ?

En effet, lorsque l'avocat rouennais rédige ce traité, la situation des protestants français est des plus délicates. Pour une application « à la rigueur » de l'édit de Nantes, tout un arsenal de lois exploite les failles juridiques de l'édit pour limiter au maximum les concessions faites aux réformés. Janine Garrisson parle ainsi, pour la période allant de 1657 à 1682, d'un « étouffement à petites goulées » des Églises réformées de France, avec une accélération du processus à partir de la fin de la guerre de Hollande<sup>2</sup>. Les premières dragonnades touchent le Poitou en 1681, et de plus en plus de temples sont fermés voire détruits. Enfin, l'édit de Fontainebleau porte le coup de grâce. Face à l'urgence de la situation, les protestants cherchent des solutions. Pour eux, l'unité religieuse reste un idéal qui s'avère impossible de fait. Certains se tournent alors, souvent par défaut, vers la voie de la tolérance. Basnage de Beauval est un des premiers à écrire sur cette question centrale : au Refuge huguenot, il est bientôt imité par Pierre Bayle, Noël Aubert de Versé, Charles Le Cène, Isaac Papin ou Élie Saurin.

La *Tolérance des religions* est publiée à Rotterdam un an avant la Révocation ; les Provinces-Unies constituant alors le centre névralgique de l'imprimerie européenne. À cette date, Basnage de Beauval vit encore

---

1. BASNAGE DE BEAUVAL, Henri, *Tolérance des religions*, Rotterdam, Henry de Graef, 1684, p. 60-61.

2. GARRISSON, Janine, *L'Édit de Nantes et sa révocation : histoire d'une intolérance*, Paris, Seuil, 1985.

à Rouen, puisqu'il ne quitte sa ville natale pour le Refuge hollandais qu'à l'été 1687. Comptant sur l'efficacité du colportage et d'autres voies détournées pour passer outre la censure royale, il s'adresse, par ce traité, à un public français. Il espère aussi, probablement, atteindre la communauté francophone établie aux Pays-Bas depuis le premier refuge, dans le sillage des guerres de religion. Basnage de Beauval s'adresse en outre à un public composé de lettrés aussi bien réformés que catholiques, et qui sont au fait des débats théologiques ou politiques de leur temps.

Le succès éditorial de la *Tolérance des religions* est difficilement mesurable. Pierre Bayle en fait une critique brève mais élogieuse dans son journal intitulé *Les Nouvelles de la République des Lettres*, en juin 1684<sup>3</sup>. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les grands dictionnaires tels que le Moréri ou le Nicéron en font mention, mais ils se contentent de reprendre presque mot pour mot la remarque de Bayle<sup>4</sup>. L'originalité de ce traité par rapport aux autres écrits sur la tolérance réside en plusieurs aspects. Il est d'abord important de souligner que son auteur n'est ni théologien, ni pasteur, mais juriste de formation. En outre, ce traité est publié avant le choc de la révolution. Il propose enfin des idées nouvelles sur la tolérance, dont on ne trouve pas toujours trace chez les théoriciens de la tolérance et de la liberté de conscience des XVI<sup>e</sup> et premier XVII<sup>e</sup> siècles. Basnage de Beauval s'y présente en partisan de la tolérance civile, c'est-à-dire de l'acceptation, faute de mieux, de la différence religieuse et de la liberté de conscience afin de préserver la paix et de favoriser l'épanouissement des religions.

### Un appel au « Bon plaisir » du roi ?

#### *Les bénéfices de la tolérance civile*

Henri Basnage de Beauval se montre pragmatique : pour convaincre le roi que la tolérance civile est la solution à adopter, il lui démontre qu'elle peut lui rapporter des bénéfices bien plus intéressants que sa politique antiprotestante. À travers son discours, il érige la tolérance en véritable « totem » à la gloire du roi. Dans cette optique, il rappelle que la gloire du souverain réside dans le respect et l'amour que ses sujets lui portent. Or, selon Basnage de Beauval, les huguenots n'ont plus confiance en leur monarque puisque ce dernier, sans aucun scrupule, a violé l'édit de Nantes à maintes reprises. L'auteur fait alors appel au désir de postérité de Louis XIV : il explique implicitement que, dans le futur, on portera un jugement sévère sur les responsables des violences envers les huguenots, à commencer par le Roi-Soleil. Il écrit :

3. BAYLE, Pierre, *Nouvelles de la République des Lettres*, Amsterdam, Henry Desbordes, 1686 [1684], p. 420-423.

4. MORÉRI, Louis, *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane...*, t. 5, Paris, Denis Mariette, 1725, p. 98. NICERON, Jean-Pierre, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des Lettres avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*, t. 2, Paris, Briasson, 1731, p. 206-213.

« Il est vrai que l'on destine à l'extirpation des Protestants une place magnifique dans l'Histoire du Roy [...] mais peut estre que les siecles suivants qui regarderont les choses avec des yeux desinteressez n'en porteront pas ce mesme jugement<sup>5</sup>. »

La tolérance est donc présentée comme un moyen, pour le souverain, de regagner l'estime de ses sujets et ainsi d'améliorer son image au sein de l'Europe entière.

Le Rouennais ajoute à ce raisonnement un argument beaucoup plus pragmatique, qu'on peut appeler « l'émulation positive des religions concurrentes ». Selon lui, la pluralité des religions dans un même État est préférable à un monopole exercé par une seule confession. Il explique en effet que la concurrence entre les religions va, de manière innée, les pousser à la vigilance et à l'effort constant. Chacune voulant démontrer qu'elle est la véritable religion, elles devront toutes se remettre en question et chercher à s'améliorer. À l'inverse, une Église en situation de « monopole » ne peut que tomber dans la corruption, la paresse et la superstition puisqu'aucun « aiguillon » ne l'excite. Cette métaphore de « l'aiguillon » est utilisée à plusieurs reprises par Basnage de Beauval, qui conclut son argument par ces mots significatifs : « *Les hérésies sont d'utiles ennemis*<sup>6</sup>. »

Afin d'insister sur cet argument central, Basnage de Beauval va même jusqu'à admettre que la religion catholique en France a atteint son apogée grâce à la présence des protestants, alors qu'en Espagne ou en Italie où ils sont quasiment absents, la religion n'est qu'une « farce » :

« il est certain qu'il faut chercher en France la pureté de la Religion Romaine, & qu'elle est plus florissante au milieu mesme de ce que l'on appelle l'Heresie, que sous les yeux de celui que l'on appelle le vicaire de Jesus-Christ<sup>7</sup>. »

### **Le roi doit assurer le bonheur de ses sujets**

L'historien Pierre Barthel affirme que le traité de Basnage de Beauval présente une vision presque « féodale » de Louis XIV<sup>8</sup>. Le Rouennais est effectivement un défenseur de l'absolutisme qui intègre dans sa pensée la *captatio benevolentia* médiévale, à savoir l'idée que le roi est un père pour ses sujets. Il faut impérativement lui obéir et lui rester fidèle, quand bien même il persécute une partie de son peuple. Après avoir fait l'éloge de la grandeur d'âme du Roi-Soleil, Basnage de Beauval reprend l'argument classique des partisans de l'absolutisme : ce n'est pas le roi qui est responsable

---

5. BASNAGE DE BEAUVAL, Henri, *Tolérance des religions*, op. cit., p. 23.

6. *Ibid.*, p. 67.

7. *Ibid.*, p. 90.

8. BARTHEL, Pierre, « La tolérance dans le discours de l'orthodoxie "raisonnée" au petit matin du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans PÉRONNET, Michel (éd.), *Naissance et affirmation de l'idée de tolérance XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle. Bicentenaire de l'édit des non catholiques (novembre 1787)*, Actes du V<sup>e</sup> colloque Jean Boisset, université Paul-Valéry de Montpellier, 1988.

des malheurs des réformés mais bien, en plus de l'Église catholique, les mauvais conseillers qui l'entourent. Cette idée préconçue a toute sa place dans la *Tolérance des religions* :

« Les Protestans sont persuadez que S.M [...] est plus au-dessus de ses sujets par la grandeur de sa personne que par l'éclat de sa couronne, mais ils sont convaincus aussi que l'on abuse de la chaleur qu'il a pour l'intérêt du ciel [...] », « l'on a persuadé le Roi par ces fausses raisons en abusant du zèle qu'il a pour la Religion & de son amour pour la gloire<sup>9</sup>. »

Pourtant, la théorie de Barthel doit être nuancée. Pour Basnage de Beauval, le roi n'a pas un pouvoir sans limites. En effet, tout au long de son traité, il rappelle à l'ordre Louis XIV : plus que quiconque, et parce qu'il est plus proche de Dieu, il doit être un modèle de vertu et « *ne rien faire qui soit indigne de luy, car un grand Prince comme luy n'est pas à soi, il est à l'univers dont tous les regards sont attachez sur luy & à qui il doit d'illustres exemples*<sup>10</sup> ». Le roi a le devoir d'assurer le bonheur de ses sujets, ce qui passe notamment par le respect de l'irrévocabilité des édits comme celui de Nantes. En effet, Basnage accuse certains ecclésiastiques de publier des ouvrages visant à convaincre le roi d'abolir l'édit de 1598. Devant ce danger, il prévient le souverain qu'un tel acte signerait la fin de la confiance entre lui et son peuple<sup>11</sup>.

De même, le huguenot ajoute que le roi ne peut se mêler des consciences de ses sujets<sup>12</sup>. Or, en critiquant longuement les persécutions et plus généralement l'usage de la violence contre les protestants, il sous-entend que Louis XIV a failli à sa mission. Il n'a pas respecté ses devoirs de père protecteur et il a osé forcer les consciences de ses enfants. Basnage de Beauval rappelle au passage que la conversion par la force est inefficace puisque non sincère. En 1686, Pierre Bayle reprend et élargit cette idée en commentant la parabole biblique « *Contrains-les d'entrer* », si chère aux intolérants. Pour lui, ni l'autorité temporelle, ni aucune autorité spirituelle ne doivent violer la conscience des croyants<sup>13</sup>.

## Convaincre de la supériorité du protestantisme

Aux yeux d'Élisabeth Labrousse, Henri Basnage de Beauval parle en « honnête homme » afin de plaire aux catholiques modérés<sup>14</sup>. Il veut leur

---

9. BASNAGE DE BEAUVAL, Henri, *Tolérance des religions*, op. cit., p. 25 et 6.

10. *Ibid.*, p. 28.

11. *Ibid.*, p. 61-62. Voir *infra* : c'est l'archevêque de Paris et le père La Chaise qui poussent le roi à révoquer l'édit de Nantes.

12. *Ibid.*, p. 41.

13. BAYLE, Pierre, *Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus Christ : « Contrains-les d'entrer »*, Cantorbéry, chez Thomas Litwell, traduit de l'anglais par le sieur Jean Fox de Bruggs, 1686 (en réalité à Amsterdam chez Wolfgang). Parabole du banquet ou du grand souper, Luc, 14.15-24.

14. LABROUSSE, Élisabeth, « Introduction » dans BASNAGE DE BEAUVAL, Henri, *Tolérance des religions* (1684), New York, Johnson Reprint Corporation, 1970, p. LXXXVII.

faire ouvrir les yeux sur la corruption de l'Église romaine afin de mieux les convaincre de se convertir à la « vraie » religion.

### ***Une Église romaine corrompue et rebelle***

La *Tolérance des religions* débute par une longue et fastidieuse description des persécutions dont sont victimes les huguenots. Sur ce point, le Rouennais n'est pas particulièrement original dans ses propos, qui sont typiquement les mêmes que ceux de la plupart de ses coreligionnaires. Il compare tout d'abord les calvinistes aux premiers chrétiens persécutés par les empereurs païens. Comme eux et comme les Hébreux, ils constituent le peuple élu de Dieu<sup>15</sup>.

Les violences à leur rencontre sont contraires à la morale chrétienne qui enseigne qu'il faut convaincre par la douceur, même si au final, seul Dieu décide d'accorder ou non les lumières de la révélation. La seule « originalité » qu'on peut relever dans cette description des persécutions est le regard de juriste que Basnage porte sur la législation antiprotestante. Par des exemples précis, il veut montrer qu'en plus d'être injustes, certains arrêts sont contradictoires et absurdes<sup>16</sup>.

Basnage de Beauval désigne ensuite les coupables directs de ces persécutions : hormis les mauvais conseillers du roi déjà évoqués, tous appartiennent à l'Église catholique en tant qu'institution. On peut citer l'archevêque de Paris Harlay de Champvallon (1625-1695) et le père jésuite La Chaise (1624-1709) qui, tous les deux, forment le « Conseil de conscience » du roi. Selon Élisabeth Labrousse, ces deux hommes sont les « *Ecclésiastiques turbulents & impetueux* » qui essaient de persuader le roi de révoquer l'édit de Nantes<sup>17</sup>. Les jésuites et les jansénistes sont aussi clairement montrés du doigt<sup>18</sup>. L'avocat reprend ensuite les critiques classiques des controversistes protestants envers l'Église romaine : elle exerce une véritable « tyrannie » sur les fidèles qu'elle manipule à son gré pour servir ses intérêts temporels, et elle est par nature immorale et inconstante. C'est la décadence ancienne et profonde de cette Église qui explique que les papistes soient par définition des êtres superstitieux (il évoque les chapelets et autres pèlerinages). Pour Élisabeth Labrousse, Basnage de Beauval va plus loin que ces critiques stéréotypées puisqu'il met en place un véritable « préjugé légitime » contre l'Église romaine en tant qu'institution<sup>19</sup>. Pour lui, cette confession est depuis toujours fondée sur des procédés immoraux, et son machiavélisme a été prouvé de nombreuses fois par le passé.

15. BASNAGE DE BEAUVAL, Henri, *Tolérance des religions*, *op. cit.*, p. 3-4.

16. Basnage de Beauval démontre l'incohérence de la politique antiprotestante lorsqu'il décrit une loi interdisant aux catholiques d'entrer dans un temple et qui est suivie d'un second arrêt qui, en mai 1683, prévoit un banc spécialement réservé aux catholiques dans ce même temple pour surveiller les protestants (*Tolérance des religions*, p. 9-10).

17. *Ibid.*, p. 60. LABROUSSE, Élisabeth, « Introduction »...*op. cit.*, p. XCIX.

18. BASNAGE DE BEAUVAL, Henri, *Tolérance des religions*, *op. cit.*, p. 20, 23.

19. LABROUSSE, Élisabeth, « Introduction »..., *op. cit.*, p. CXXVIII.

La *Tolérance des religions* est aussi l'occasion pour Henri Basnage de Beauval d'accuser l'Église catholique d'inciter les princes à manquer à leur parole et de pousser les fidèles à la rébellion contre leur souverain légitime. En effet, les catholiques français obéissent au pape, un prince étranger, avant d'obéir au roi. Basnage fait par exemple référence au fait que le Saint-Siège ait voulu désigner un autre roi, le duc de Mayenne, à la place d'Henri de Navarre<sup>20</sup>.

### ***Le protestant : bon chrétien et bon français***

Le huguenot rouennais décrit le protestantisme comme un réveil, un nouveau départ. Il insiste sur la simplicité de cette religion fondée sur l'Écriture, en opposition à une Église catholique construite sur des paradoxes. Il espère ainsi convaincre ses lecteurs papistes de leurs erreurs, et il leur montre la voie vers la vraie foi :

« Je suis persuadé que tout homme qui l'examinera [la vérité] dans la simplicité de son cœur, en faisant taire toutes ses vues & en bannissant tous ses préjugés, y trouvera aisément l'idée de la Religion Protestante<sup>21</sup>. »

En réaffirmant l'interprétation calviniste de l'Eucharistie qui rejette le dogme de la transsubstantiation, Basnage de Beauval rappelle que la raison est nécessaire à la foi. Il reprend également l'argument logique du pasteur Claude pour décrédibiliser les protestants ou autres non-catholiques qui se convertiraient à la religion romaine. En effet, il affirme que la conversion au catholicisme requiert logiquement un examen plus laborieux encore que ce que demandent les protestants, puisqu'il faut examiner à la fois l'Écriture et la Tradition. Or, le principe d'examen est un principe réformé, donc celui qui se convertit au catholicisme adopte en réalité une démarche profondément protestante.

Toujours dans l'optique de convaincre le souverain de la bonne foi des huguenots, Henri Basnage de Beauval démontre qu'ils sont de bons Français, parmi les plus fidèles à la monarchie. Il retourne contre les papistes l'accusation traditionnelle de rébellion faite aux réformés. Selon lui, c'est grâce aux huguenots que les Bourbon ont sauvé leur couronne qui était mise à mal par les Guise, le clergé et la population catholique<sup>22</sup>. Il prouve aussi que les protestants sont solidaires des gallicans face aux ultramontains, et donc qu'ils sont prêts à soutenir des catholiques pour le bien commun, l'indépendance de leur royaume. Le Rouennais se positionne en digne représentant de cette loyauté protestante puisqu'il affirme la supériorité de la France sur les dévotés Espagne et Italie dans la lutte contre la superstition. En absolutiste convaincu, il est opposé à tout acte de désobéissance contre le roi.

---

20. BASNAGE DE BEAUVAL, Henri, *Tolérance des religions*, op. cit., p. 38, 63.

21. *Ibid.*, p. 93.

22. *Ibid.*, p. 34.

Il propose néanmoins des circonstances atténuantes pour défendre ses coreligionnaires qui, face à tant de souffrances, font l'erreur de prendre les armes. Il affirme que cette faiblesse est propre à la nature humaine, et insiste sur le fait que ces hommes n'ont jamais souhaité renverser leur monarque ni constituer un État dans l'État<sup>23</sup>. Bien au contraire, Basnage de Beauval souligne le courage des réformés dans ce contexte difficile : leur renoncement au bien-être est la preuve de la sincérité de leur foi. Ils « *savent estre malheureux avec courage*<sup>24</sup> ». Parce que leur cause est juste, Basnage de Beauval leur demande, comme le feront plus tard son frère aîné Jacques ainsi que Pierre Jurieu dans leurs *Lettres pastorales*, de persévérer dans la vraie foi malgré les persécutions<sup>25</sup>.

Le théoricien de la tolérance ne montre en revanche aucune compassion pour les Nouveaux Convertis qui, selon lui, choisissent le catholicisme par intérêt matériel. Il fait probablement référence aux conversions bruyantes de certaines personnalités comme Mademoiselle de Duras en 1678. Basnage de Beauval dénonce leur hypocrisie :

« Au reste peut-on imaginer que des gens à qui l'éclat de l'or ou la crainte de perdre un employ ont fait ouvrir les yeux sur la Religion Romaine l'ayant embrassée avec une piété & une sincérité Chrétienne [...]»<sup>26</sup>. »

## Un homme de son temps

### *Les lectures d'Henri Basnage de Beauval*

Tout au long de son traité, Basnage de Beauval se réfère directement ou indirectement à de nombreux ouvrages. Ces titres nous donnent un éclairage sur sa formation intellectuelle, mais aussi sur les éventuelles influences de certains auteurs sur sa pensée.

Il a bien évidemment reçu les fondements de l'éducation chrétienne en lisant la Bible, les Pères de l'Église, mais aussi certains ouvrages hagiographiques ou moralistes. Sa culture profane est typique du Grand Siècle, puisqu'il cite les textes des philosophes, poètes et dramaturges grecs et latins. On peut relever une certaine préférence pour Sénèque dont il mentionne six œuvres différentes. En effet, Louis Moréri affirme, dans son dictionnaire, que dans son traité sur la tolérance, Basnage de Beauval applique « les sentences des Anciens Poètes<sup>27</sup> ». En outre, le Rouennais ne cache pas sa préférence pour les « Modernes » dans la querelle littéraire qui les

---

23. *Ibid.*, p. 30.

24. *Ibid.*, p. 103.

25. *Ibid.*, p. 92. BASNAGE, Jacques, *Lettres pastorales sur le renouvellement de la persécution*, Rotterdam, Abraham Acher, 1698. JURIEU, Pierre, *Lettres Pastorales adressées aux fideles de France, qui gémissent sous la captivité de Babylon*, Rotterdam, Abraham Acher, 1686-1689.

26. BASNAGE DE BEAUVAL, Henri, *Tolérance des religions*, *op. cit.*, p. 16-17.

27. MORÉRI, Louis, *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane...*, t. 5, Paris, Denis Mariette, 1725, p. 98.



opposent aux « Anciens » en France puis dans toute l'Europe lettrée. Il affirme que les ouvrages récents nés de la discussion sur la grâce et les controverses antiprotestantes n'ont rien à envier aux plus beaux ouvrages de l'Antiquité : « *elles ont produit des Chefs-d'œuvres d'éloquence & d'érudition qui ne cedent en rien aux plus beaux ouvrages de l'antiquité*<sup>28</sup> ». Enfin, le huguenot est aussi influencé par sa formation de juriste lorsqu'il cite le plaidoyer de l'avocat au parlement de Paris Le Maître<sup>29</sup>.

Henri Basnage de Beauval n'est ni pasteur ni théologien, il a cependant une solide connaissance des grands traités théologiques de son temps. En bon protestant, il est imprégné des écrits du pasteur Jean Claude puisqu'il n'hésite pas, à deux reprises, à le paraphraser : il reprend une phrase issue du *Second sermon sur la parabole des noces* publié en 1676<sup>30</sup> et il recopie un passage de la *Réponse aux deux traités intitulés la Perpétuité de la foy de l'Église catholique touchant l'eucharistie*, datée de 1665<sup>31</sup>. Nous le verrons par la suite, Pierre Bayle est aussi une figure centrale de sa bibliothèque.

Pour se donner une légitimité en tant que non théologien et afin de pouvoir critiquer les auteurs catholiques, Basnage montre à ses lecteurs qu'il a lu les écrits de Bossuet, du père Bouhours ou encore du père Maimbourg<sup>32</sup>. Il attaque également les jansénistes en connaissance de cause puisqu'il cite des ouvrages d'Arnauld, de Nicole et de Pascal<sup>33</sup>.

### ***Influences réciproques avec d'autres théoriciens de la tolérance***

Ces lectures ont-elles pu influencer Basnage de Beauval dans la construction de sa théorie de la tolérance? Et à son tour, la *Tolérance des religions* a-t-elle pu avoir un impact sur les ouvrages de ses coreligionnaires?

28. BASNAGE DE BEAUVAL, Henri, *Tolérance des religions*, op. cit., p. 91.

29. *Ibid.*, p. 26. La phrase « *Il n'y a rien [...] qui rende un Prince plus redoutable à ses ennemis que de ne l'estre point à ses sujets [...]* » est tirée des *Plaidoyers et harangues de le Maître*, Paris, 1657.

30. CLAUDE, Jean, *La parabole des noces, expliquée en cinq sermons sur le Chapitre 22 de S. Matthieu jusqu'au verset quatorzème, prononcez à Charenton l'an 1675. Second sermon*. Charenton, Olivier de Varennes, 1676, p. 63.

31. CLAUDE, Jean, *Réponse aux deux traités intitulés la Perpétuité de la foy de l'Église catholique touchant l'eucharistie*, Charenton, Anthoine Cellier, 1665, p. 88.

32. MAIMBOURG, Louis, *Histoire de l'herésie des iconoclastes et de la translation de l'empire françois*, Paris, chez Sébastien Mabre-Cramoisy, 1674. MAIMBOURG, Louis, *Histoire des Croisades pour la delivrance de la Terre Sainte*, Paris, chez Sébastien Mabre-Cramoisy, 1675-1676. MAIMBOURG, Louis, *Histoire du Lutheranisme*, Paris, chez Sébastien Mabre-Cramoisy, 1680. BOUHOURS, Dominique, *La Vie de Saint Ignace le fondateur de la Compagnie de Jésus*, Paris, chez Sébastien Mabre-Cramoisy, 1679. BOSSUET, Jacques Bénigne, *Exposition de la doctrine de l'Église catholique sur les matieres de controverse*, Paris, chez Sébastien Mabre-Cramoisy, 1671.

33. ARNAULD, Antoine, *Apologie pour les catholiques...*, Liège, chez la veuve Bronkart, 1681. NICOLE, Pierre, *Les imaginaires ou lettres sur l'hérésie imaginaire*, volume I, Liège, chez Adolphe Beyers, 1667, lettre IX, p. 259. NICOLE, Pierre, *La perpétuité de la foy de l'Église catholique...*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, chez Charles Savreux, 1666. PASCAL, Blaise, *Les Provinciales...*, Cologne, chez Pierre de la Vallée, 1667, p. 389.

Le Rouennais s'est effectivement inspiré de plusieurs ouvrages pour façonner sa vision des droits du magistrat en matière de religion, et en particulier ceux de Pierre Bayle. Celui-ci, comptant parmi les amis les plus proches du pasteur Jacques Basnage, rencontre son jeune frère Henri probablement lors d'un séjour à Rouen vers 1674. En 1687, Bayle demande à Basnage de Beauval de reprendre son journal savant intitulé les *Nouvelles de la République des Lettres*. Cette requête témoigne de la confiance que se portent les deux hommes. Cependant, ils partagent bien plus que de l'affection : tous deux sont, par exemple, de fervents partisans de l'absolutisme<sup>34</sup>.

L'auteur de la *Tolérance des religions* se rapproche également de John Locke puisqu'il considère, au même titre que le philosophe anglais, que l'État n'a pas son mot à dire en matière de spiritualité : le magistrat ne peut pas agir sur la conscience de son peuple<sup>35</sup>. La gloire du roi n'est pas de terroriser ses sujets mais d'assurer leur bonheur. Sur ce point, Jacques Basnage rejoint son frère cadet. Enfin, toujours dans cette imbrication entre temporel et spirituel, on peut souligner l'influence probable de la *Tolérance des religions* sur *L'Irrévocabilité de l'édit de Nantes* [...] de Charles Ancillon (1688)<sup>36</sup>. En effet, en tant que juriste, Basnage de Beauval rappelle, dès 1684, que l'édit de Nantes est irrévocable.

Pour parvenir à sa théorie de la tolérance, Basnage de Beauval construit tout un raisonnement dont les arguments semblent puisés çà et là, au fil de ses lectures. Tout d'abord, il faut noter la présence, dans la *Tolérance des religions*, de la règle d'or de la réciprocité chrétienne de Sébastien Castellion, un des précurseurs de la tolérance<sup>37</sup> :

« pourquoi s'écarter de cette règle si sûre de toutes nos actions de ne faire aux autres que ce que l'on voudroit qui fut fait à soy mesme<sup>38</sup> ».

De même, Basnage de Beauval partage l'idée de la relativité de la vérité en matière de religion avec Martin Clifford et Claude Pajon<sup>39</sup>, mais aussi avec Pierre Bayle. Cependant, Basnage ne va pas aussi loin que son « mentor »

---

34. LABROUSSE, Élisabeth, *Pierre Bayle. Hétérodoxie et rigorisme*, Paris, Albin Michel, 1996 (2<sup>e</sup> édition), chapitre 16 « La théorie absolutiste » (p. 474-496). Bayle s'inspire largement de la doctrine de l'absolutisme de Hobbes, mais également de celle de Grotius.

35. LOCKE, John, *Essai sur la tolérance*, 1667. LOCKE, John, *Lettre sur la tolérance*, 1686, introduit et annoté par John ROGERS, dans ZARKA, Yves Charles (dir.), *Les fondements philosophiques de la tolérance*, t. 2, PUF, 2002, p. 180-182.

36. ANCILLON, Charles, *L'Irrévocabilité de l'édit de Nantes prouvée par les principes du droit & de la politique*, Amsterdam, Henry Desbordes, 1688.

37. CASTELLION, Sébastien, *De l'art de douter et de croire, d'ignorer et de savoir*, 1563. WANEGFELEN, Thierry, *L'Édit de Nantes. Une histoire européenne de la tolérance (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Librairie Générale Française, 1998, p. 136.

38. BASNAGE DE BEAUVAL, Henri, *Tolérance des religions*, op. cit., p. 55.

39. CLIFFORD, Martin, *Traité de la raison humaine*, 1675, introduit et annoté par John SPURR et traduit par Luc BOROT, dans ZARKA, Yves Charles (dir.), *Les fondements philosophiques...*, op. cit., p. 55-87 PAJON, Claude, *Examen du livre qui porte pour titre Préjugés légitimes contre les calvinistes*, La Haye, Arnout Leers, 1683. GUILLEMIN, Thomas, *Isaac Papin (1657-1709). Itinéraire d'un humaniste réformé, de l'École de Saumur au jansénisme*, thèse soutenue en décembre 2015 sous la direction de Didier Boisson, p. 390-391.

dans sa perception de la liberté de conscience. Bayle affirme la parité des droits entre conscience éclairée et conscience errante : pour lui, l'hérétique qui se trompe de bonne foi a les mêmes droits que celui qui détient la foi véritable. Le Rouennais se distingue de Bayle sur ce point puisque dans son traité de 1684 à aucun moment il n'évoque explicitement les droits de la conscience errante. L'argument intellectualiste, d'inspiration malebranchienne, est également essentiel dans la légitimation, par Basnage, de sa doctrine de la tolérance. Le huguenot cite en effet la *Recherche de la Vérité* et affirme que l'entendement précède la volonté et qu'il ne suffit pas de vouloir croire en une vérité pour atteindre celle-ci mais qu'il faut d'abord être convaincu de cette vérité. Ainsi, le forçement des consciences est sans effet :

« Ainsi la volonté ne peut jamais consentir à la vérité qu'elle ne soit convaincue, car comme c'est l'entendement qui aperçoit les idées & que la volonté ne se détermine que sur ces idées de l'entendement, il faut que l'on ait formé dans l'entendement des idées claires & distinctes de la vérité pour y faire consentir la volonté [...]»<sup>40</sup>. »

Cet intellectualisme est un point commun qu'Henri Basnage de Beauval partage avec d'autres auteurs huguenots parmi lesquels on peut citer Isaac Papin<sup>41</sup>.

Enfin, les principes mêmes de la théorie beauvalienne de la tolérance ont des origines diverses. Comme l'anglais Locke, Basnage rejette la tolérance ecclésiastique, c'est-à-dire qu'il considère que l'Église a tout à fait le droit d'excommunier un hérétique. Le Rouennais est donc partisan d'une tolérance exclusivement civile. Cela le rapproche de Noël Aubert de Versé qui, écrivant également en 1684, considère cette dernière comme une absolue nécessité, même s'il insiste beaucoup plus, dans son propre traité, sur la question de la tolérance ecclésiastique<sup>42</sup>. Selon le théologien Milton, la faillibilité naturelle de l'homme rend nécessaire une tolérance mutuelle, mais celle-ci doit être uniquement réservée aux protestants<sup>43</sup>. Le papisme en est exclu car il usurpe le pouvoir politique et représente un danger pour l'ordre social. Ce principe d'exclusion est repris et justifié par le « préjugé légitime » de Basnage de Beauval contre le papisme, préjugé qui s'inspire, selon Élisabeth Labrousse, de la réponse de Jurieu à Maimbourg intitulée *Histoire du calvinisme et celle du papisme [...] contre un libelle intitulé histoire du calvinisme par M. Maimbourg* (1683)<sup>44</sup>. En outre, cet argument de

40. *Ibid.*, p. 55. MALEBRANCHE, Nicolas, *De la recherche de la vérité...*, André Pralard, 1674.

41. Néanmoins, Papin se distingue de Basnage de Beauval car il défend une tolérance ecclésiastique et non pas seulement civile. GUILLEMIN, Thomas, *Isaac Papin...*, *op. cit.*, p. 398.

42. AUBERT DE VERSÉ, Noël, *Le Protestant pacifique ou traité de la paix de l'Église*, Amsterdam, Genest Taxor, 1684. GUILLEMIN, Thomas, *Isaac Papin...*, *op. cit.*, p. 397-398.

43. MILTON, John, *De la vraie religion, de l'hérésie, du schisme et de la tolérance et des meilleurs moyens qu'on peut utiliser pour lutter contre la montée du papisme*, 1673, introduit et annoté par John SPURR et traduit par Laila GHERMANI, dans ZARKA Yves Charles (dir.), *Les fondements philosophiques...*, *op. cit.*, t. 2, p. 39.

44. LABROUSSE, Élisabeth, « Introduction »..., *op. cit.*, p. CXXVIII.

Basnage de Beauval a très certainement influencé son frère Jacques qui, dans son *Histoire des Juifs*, développe l'idée de tolérer pour mieux convertir<sup>45</sup>. D'après lui, si on laisse les juifs tranquilles, alors ils pourront, un jour, étudier puis se convertir au christianisme

Le pasteur Jacques Basnage partage aussi avec son frère cadet l'idée que l'hérésie n'est pas nuisible car elle produit une « heureuse défiance » permettant d'éviter l'oisiveté. À partir de quels écrits Basnage de Beauval a-t-il élaboré cet argument original de l'émulation positive des religions concurrentes ? Des auteurs comme Bethel, Episcopius, Uytenbogaert et Paschier de Fijne ont développé, avant le Rouennais, des théories valorisant les bénéfices de la tolérance pour l'État : elle permet sa stabilité, sa sécurité et sa prospérité<sup>46</sup>. Basnage de Beauval s'en distingue cependant par le fait qu'il voit dans la tolérance un bénéfice pour l'Église et non pas uniquement pour l'État. La pensée de Jean Claude a également été source de réflexion pour le huguenot normand. En effet, dans l'article « Hérésie » de sa révision du dictionnaire de Furetière, il écrit que les hérésies sont « d'utiles ennemies » et précise que cette phrase est celle de Claude (« CL. »)<sup>47</sup>.

L'historien Jean-Michel Gros a proposé une analyse très pertinente de l'impact de l'idée d'émulation positive des religions de Basnage de Beauval sur la pensée de Bayle<sup>48</sup>. Selon lui, avant la Révocation, Bayle est d'accord avec son coreligionnaire sur le fait que la tolérance religieuse apporte des bienfaits : on le voit notamment dans ses *Pensées diverses sur la comète* publiées en 1682-1683. Cependant, après le choc provoqué par l'édit de Fontainebleau, on constate chez Bayle une certaine désillusion. Il considère désormais que les théories de la tolérance antérieures à la Révocation, et y compris la sienne, sont trop « naïves ». Dans le *Commentaire philosophique* de 1686 par exemple, on retrouve des traces de l'argument beauvalien, mais désormais au conditionnel : la tolérance est certes un idéal, mais un idéal utopique et inatteignable. Bayle pense toujours que l'émulation est nécessaire à la recherche de la vérité, mais seulement en ce qui concerne les sciences et l'érudition, et non plus dans le domaine religieux car le conflit y est stérile et sans fin.

---

45. BASNAGE, Jacques, *Histoire des Juifs depuis Jésus-Christ jusqu'à présent*, Rotterdam, 1705. DE NÉGRONI, Barbara, *Intolérances. Catholiques et protestants en France, 1560-1787*, Hachette, 1996, p. 131-134.

46. BETHEL, Slingsby, *L'intérêt des Princes et des États*, 1680. EPISCOPIUS, Simon, *Vrije Godesdienst*, 1627. Pour Uytenbogaert et Paschier de Fijne, voir : BERKENS-STEVELINCK, Christiane, ISRAËL, Jonathan et POSTHUMUS-MEYES, Guillaume Henri Marie (dir.), *The Emergence of tolerance in the Dutch Republic*, Leyde, Brill, 1997, p. 19-20.

47. FURETIÈRE, Antoine, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les termes des sciences et des arts... Seconde édition revue, corrigée & augmentée par Monsieur Basnage de Bauval*, t. 2, article « Hérésie ».

48. GROS, Jean-Michel, « Bayle : de la tolérance à la liberté de conscience », dans ZARKA, Yves Charles (dir.), *Les fondements philosophiques de la tolérance*, t. 1, Paris, PUF, 2002, p. 297-299.

Ces influences ne sont bien souvent que de l'ordre de suppositions, car l'impact du traité du Rouennais auprès du public est difficilement mesurable. Basnage de Beauval s'efforce néanmoins de perpétuer et d'approfondir ses idées sur la tolérance dans plusieurs de ses écrits postérieurs comme son journal littéraire ou sa révision du dictionnaire de Furetière.



La *Tolérance des religions* a été écrite dans l'urgence, pour remédier à une situation précise, à un moment où les protestants français sont en difficulté. Henri Basnage de Beauval propose une solution des plus pragmatiques : la tolérance civile. L'originalité de sa réflexion réside en particulier dans l'argument de l'émulation entre religions concurrentes.

Ce traité a fait l'objet d'interprétations diverses par les historiens. Pour Élisabeth Labrousse, l'objectif de Basnage de Beauval est avant tout de convaincre le roi de redonner aux protestants l'édit de Nantes des origines<sup>49</sup>. Selon Pierre Barthel, ce traité est un texte encore très imprégné de la mentalité féodale car son auteur réclame la tolérance comme on demanderait un titre ou une promotion, en faisant appel au « Bon vouloir du roi<sup>50</sup> ». À ses yeux, l'argumentation de Basnage est fondée sur l'émotion et la volonté de prouver la fidélité des huguenots à leur souverain. À aucun moment l'auteur ne fait appel à la raison, au bon sens ou à la loi naturelle qui fonderait le droit à une tolérance civile. Sur ce point, il est nécessaire d'apporter une nuance : Basnage de Beauval utilise des arguments parfois tout à fait logiques et rationnels, comme celui qu'il emprunte au pasteur Claude sur le principe d'examen. Toutefois, sa principale arme pour convaincre que la tolérance est la meilleure solution à adopter est effectivement de montrer que les protestants méritent que le roi leur accorde une telle grâce, et qu'ils le méritent bien plus que leurs compatriotes catholiques. Cette thèse du « bon plaisir du roi » doit également être nuancée par le fait que si Basnage de Beauval est un partisan de l'absolutisme, il pose néanmoins des limites au pouvoir du roi, considérant par exemple qu'il ne peut s'étendre sur la conscience de ses sujets. De plus, Basnage de Beauval rappelle à l'ordre Louis XIV, en lui demandant de chercher le bonheur de son peuple. Habile, il tente de faire passer cette critique directe pour un conseil bien avisé d'un sujet au service de son roi. Quant à la thèse d'Élisabeth Labrousse, elle est tout à fait cohérente car Basnage de Beauval refuse l'ouverture de la tolérance civile à d'autres religions. Il admet que l'on peut se tromper en matière de foi, mais à aucun moment il n'évoque les droits de la conscience errante. Il affirme que le principe d'examen permet à tous de comprendre que la véritable religion est la religion protestante.

---

49. LABROUSSE, Élisabeth, « Introduction »..., *op. cit.*, p. LXXXVII.

50. BARTHEL, Pierre, « La tolérance dans le discours... », art. cité, p. 257.

## RÉSUMÉ

Lorsque la *Tolérance des religions* sort des presses de Hollande, le protestantisme français est à l'agonie. Ce traité est le fruit d'une réaction désespérée de la part d'un huguenot, Henri Basnage de Beauval (1656-1710), qui s'inquiète pour l'avenir de sa communauté confessionnelle. Il y dénonce les persécutions orchestrées par une Église catholique corrompue et rebelle à l'autorité légitime des Bourbons sur la Couronne de France. Ce texte est aussi un appel, de la part d'un protestant profondément attaché à la monarchie absolue, au « bon vouloir » de Louis XIV. L'auteur réclame en effet la mise en place d'une tolérance civile qui, selon lui, est nécessaire à la préservation de la paix dans le royaume et à « l'émulation positive des religions concurrentes ». Cette tolérance des plus pragmatiques n'est autre qu'un retour à l'édit de Nantes des origines, purifié de toute interprétation rigoriste. Son application devrait contribuer à la gloire du Roi-Soleil en Europe, l'érigeant en monarque soucieux du bonheur de ses sujets. Le sieur de Beauval justifie cette demande par l'idée que les huguenots sont de bons chrétiens mais surtout de bons français qui méritent d'être récompensés pour leur loyauté. Si ce traité est le premier d'un ensemble de textes dédiés à la tolérance qui apparaissent dans le sillage de l'édit de Fontainebleau de 1685, il ne peut être considéré comme complètement innovant. Il construit effectivement sa théorie à partir de ses propres lectures de théologiens protestants aussi bien que catholiques. Influencé par des auteurs comme Castellion, Locke ou encore Bayle, il propose cependant des arguments originaux qui, à leur tour, sont pris en compte par d'autres théoriciens de la tolérance.

## ABSTRACT

*The Tolérance des religions was published in 1684, when French Protestantism was dying. This treaty was the result of a desperate reaction by Henri Basnage de Beauval (1656-1710), a Huguenot who had to confront the dark future of his religious community. He denounced the persecutions orchestrated by a corrupt Catholic Church, which betrayed the legitimate dynasty of France. This text is also a call, by a Protestant deeply attached to the political system of absolute monarchy, to "le bon vouloir" of his king. Indeed, Basnage de Beauval wanted civil toleration, for his country. According to him, it was the only manner of finding peace in the kingdom and creating a "positive emulation of competing religions". This pragmatic toleration was, in reality, a return to an unadulterated edict of Nantes, free from rigorous interpretations. Its application should glorify the Sun King in Europe, showing that he respected his subjects and sought to make them happy. This request was legitimised by the fact that Huguenots were good Christians but above all good Frenchmen who deserved to be rewarded for their loyalty. This treaty was the first of several others about toleration published after the edict of Fontainebleau of 1685. However, it was not completely innovative as Basnage de Beauval constructed his theory from his own knowledge of theological literature (Protestant and Catholic). He was influenced by authors such as Castellion, Locke or Bayle, but he also created his own original arguments which were then taken into consideration by other toleration theorists.*